







Informations de base	
2008/2074(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Faire face aux problèmes de rareté de la ressource en eau et de sécheresse dans l'Union européenne Subject 3.70.04 Gestion des eaux, pollution de l'eau, des cours d'eau 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité	








Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI	Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	SEEBER Richard (PPE-DE)	08/10/2007
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ECON	Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE	Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI	Développement régional	GARCÍA PÉREZ Iratxe (PSE)	20/11/2007
	AGRI	Agriculture et développement rural	HERRANZ GARCÍA Esther (PPE-DE)	31/03/2008
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Environnement		DIMAS Stavros	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
18/07/2007	Publication du document de base non-législatif	COM(2007)0414 	Résumé
13/03/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

09/09/2008	Vote en commission		Résumé
22/09/2008	Dépôt du rapport de la commission	A6-0362/2008	
08/10/2008	Débat en plénière		
09/10/2008	Décision du Parlement	T6-0473/2008	Résumé
09/10/2008	Résultat du vote au parlement		
09/10/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2074(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/6/52596

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE405.955	05/05/2008	
Avis de la commission	REGI	PE404.481	02/06/2008	
Amendements déposés en commission		PE407.761	10/06/2008	
Avis de la commission	AGRI	PE404.756	25/06/2008	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0362/2008	22/09/2008	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0473/2008	09/10/2008	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	COM(2007)0414 	18/07/2007	Résumé	
Document annexé à la procédure	SEC(2007)0993 	18/07/2007		
Document annexé à la procédure	SEC(2007)0996 	18/07/2007		
Document de suivi	COM(2008)0875 	19/12/2008	Résumé	
	SEC(2008)3069			

Document de suivi		19/12/2008		
Document de suivi	COM(2010)0228 	18/05/2010	Résumé	
Document de suivi	SEC(2010)0573 	18/05/2010	Résumé	
Document de suivi	COM(2011)0133 	21/03/2011	Résumé	
Document de suivi	SEC(2011)0338 	21/03/2011		
Document de suivi	COM(2012)0672 	14/11/2012	Résumé	
Document de suivi	SWD(2012)0380 	14/11/2012		
Parlements nationaux				
Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	CZ_SENATE	COM(2012)0672	01/07/2013	

Faire face aux problèmes de rareté de la ressource en eau et de sécheresse dans l'Union européenne

2008/2074(INI) - 18/05/2010 - Document de suivi

La Commission européenne présente un **deuxième rapport de suivi** concernant la communication sur la rareté de la ressource en eau et la sécheresse dans l'Union européenne.

La Commission rappelle que si l'eau est l'une des ressources les plus précieuses au monde, elle devient aussi de plus en plus rare, et tout porte à croire que cette situation va s'aggraver à l'avenir. La disponibilité moindre, la qualité en baisse et la demande croissante d'eau douce représentent désormais des défis de taille. Le changement climatique devrait encore accentuer ces problèmes.

Dans ce contexte, la Commission a présenté en 2007, une communication sur la rareté de la ressource en eau et la sécheresse. Celle-ci recensait **7 options stratégiques** pour que l'Europe s'oriente vers une approche favorisant **les économies d'eau et l'utilisation rationnelle** de cette ressource. En octobre 2007, le Conseil a marqué son accord sur les options définies dans la communication et a invité la Commission à réexaminer et étoffer, d'ici 2012, la stratégie menée dans le domaine de la pénurie d'eau et de la sécheresse. En octobre 2008, le Parlement européen a adopté un rapport sur la communication et a apporté son soutien à la première série d'options stratégiques proposée. La résolution du Parlement insistait sur **l'urgence de certaines mesures** - en particulier pour encourager les économies d'eau, l'échange de bonnes pratiques, les campagnes de sensibilisation, la fixation du juste prix de l'eau - et sur la nécessité de soutenir ces mesures par des fonds supplémentaires.

Un **premier rapport de suivi** adopté en décembre 2008, présentait en détail les progrès réalisés dans la mise en œuvre des propositions de la communication (se reporter au résumé daté du 19/12/2008). Il relevait quelques initiatives stratégiques encourageantes, menées tant au niveau de l'UE que des États membres, qui avaient contribué aux résultats, mais concluait que les efforts à consentir étaient encore considérables. Le rapport était accompagné d'un programme de travail dont la mise en œuvre devait être supervisée régulièrement.

Le présent document est le **deuxième rapport évaluant les progrès réalisés** dans la mise en application des solutions préconisées dans la communication et du programme de travail à moyen et long termes. Le rapport a pour but de présenter les progrès accomplis dans toute l'Europe pendant l'année écoulée. Il contient des informations reçues des États membres en réponse à un questionnaire sur la mise en œuvre des options stratégiques.

Ses principales conclusions peuvent se résumer comme suit :

- **les priorités fixées dans la communication de 2007** sur la rareté de la ressource en eau et la sécheresse **restent valables**. De nombreuses mesures ont été mises en œuvre et des actions ont été menées pour donner suite aux options stratégiques définies dans la communication, mais des efforts bien plus importants doivent être déployés pour stopper et inverser le processus de surexploitation des ressources hydriques, précieuses mais limitées, de l'Europe ;
- **en 2010**, l'accent sera mis sur l'utilisation rationnelle de l'eau et en particulier sur **le potentiel d'économies d'eau** destinée à des usages domestiques. La Commission examinera les possibilités pour l'UE de prendre des mesures relatives aux économies d'eau qui pourraient être réalisées via les bâtiments (et les présentera aux parties intéressées en 2011) et à la réduction des fuites ;
- la **révision de la stratégie en 2012** permettra d'évaluer ce qui a été réalisé et de déterminer s'il convient de prendre des mesures supplémentaires en ce qui concerne l'utilisation rationnelle de l'eau, l'intégration des politiques, les économies d'eau et l'amélioration de la rétention d'eau grâce à des changements relatifs à l'occupation des sols et à l'aménagement du territoire, les infrastructures d'approvisionnement en eau, l'utilisation des ressources hydriques non conventionnelles, les bâtiments et les produits, la gestion des sécheresses et les mesures portant sur le système d'alerte rapide pour les sécheresses ainsi que la mobilisation des parties prenantes.

Directive sur l'eau : la Commission est préoccupée par le **retard pris par la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau** dans les États membres qui sont les plus touchés par la pénurie d'eau (les consultations sur les projets de plans de gestion des bassins hydrographiques n'avaient pas encore commencé en décembre 2009, notamment au Portugal, à Chypre, à Malte, en Grèce et dans 22 des 24 bassins hydrographiques que compte l'Espagne). Le fait que l'année 2009 ait été marquée par une certaine amélioration sur le plan hydrique par rapport à la situation difficile qu'ont connue ces dernières années certains pays d'Europe du Sud ne change rien à cette conclusion. Les **ressources hydriques sont encore soumises à des pressions croissantes** exercées par la pollution, la surexploitation et le changement climatique, et même au vu des incertitudes importantes entourant le futur régime hydrologique de l'Europe, l'assainissement des eaux, le renforcement de la biodiversité, le fait de s'orienter vers une utilisation plus rationnelle de l'eau et l'optimisation du volume disponible d'eau sont autant d'éléments qui doivent contribuer à relever ces défis. Le savoir-faire et la technologie que la mise en œuvre de ces politiques peut apporter permettront à l'industrie européenne de se situer à l'avant-garde dans ce domaine.

La directive-cadre sur l'eau prévoit que la Commission publie d'ici 2012 un rapport sur sa mise en œuvre qui examinera comment les États membres ont planifié la gestion de leurs bassins hydrographiques. La révision de la stratégie de lutte contre le manque d'eau et la sécheresse et le rapport relatif à la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau sont étroitement liés et contribueront, associés à un examen de la vulnérabilité des ressources environnementales, au programme de la Commission visant à sauvegarder les eaux européennes prévu pour 2012. Ce programme analysera l'efficacité des politiques actuelles et la **nécessité de mener de nouvelles politiques** ou d'arrêter des mesures complémentaires pour renforcer la capacité d'adaptation de la politique de l'UE dans le domaine de l'eau aux effets du changement climatique. Il favorisera le passage d'une approche fondée sur la gestion des crises à une démarche de prévention et de préparation en vue de garantir un équilibre durable entre la demande d'eau et la fourniture d'eau potable en tenant compte des besoins des activités humaines et des écosystèmes naturels.

Le programme examinera en particulier :

- la nécessité d'une meilleure application et de l'adoption de dispositions législatives supplémentaires,
- la nécessité d'un financement et de mesures d'incitation,
- le soutien à des mesures de collecte de données et de développement scientifique et technologique.

La Commission évaluera chaque année les progrès accomplis dans la mise en œuvre des orientations définies dans la perspective de la révision de la stratégie prévue pour 2012.

Faire face aux problèmes de rareté de la ressource en eau et de sécheresse dans l'Union européenne

2008/2074(INI) - 21/03/2011 - Document de suivi

Le présent rapport constitue le 3^{ème} rapport de suivi concernant la communication sur la rareté de la ressource en eau et la sécheresse dans l'Union européenne. Celle-ci recensait en particulier 7 domaines stratégiques à examiner pour que l'Europe s'oriente vers une économie efficace dans la gestion de cette ressource.

En juin 2010, le Conseil a reconnu que la rareté de la ressource en eau et la sécheresse posaient problème dans de nombreuses régions d'Europe et a invité les États membres à promouvoir une utilisation plus efficace et plus durable de l'eau. Il a également rappelé que des données fiables concernant les phénomènes de pénurie d'eau et de sécheresse étaient nécessaires en vue de l'élaboration de nouvelles mesures en la matière. Il a donc invité la Commission à réfléchir à la combinaison de mesures et d'instruments financiers qui permettrait le mieux de s'attaquer à ces phénomènes et à présenter, le cas échéant, les propositions appropriées.

Consécutivement 2 rapports (en 2008 et en 2009, pour connaître le contenu des deux précédents rapports de suivi se reporter aux résumés datés respectivement du 19/12/2008 et du 18/05/2010) de la Commission ont été présentés et ont relevé quelques initiatives encourageantes à l'échelle tant de l'UE que des États membres, mais ont abouti à la conclusion **qu'un effort considérable restait encore à fournir**.

Le présent rapport couvre la période allant de mai 2009 à mai 2010 et repose sur les réponses données par 21 pays au questionnaire adressé par la Commission. Le bilan en ce qui concerne la rareté de l'eau est le suivant:

- 3 États membres font état d'une pénurie constante (CZ, CY, MT),
- 5 États membres font état de sécheresses ou de précipitations inférieures à la moyenne à long terme (FR, PT, HU, ES, UK), et
- 4 États membres mentionnent des phénomènes locaux et limités de pénurie d'eau (FR, NL, RO et SE).

En conséquence, des mesures d'atténuation ont été prises et des restrictions ont été appliquées afin de limiter la consommation d'eau (FR), l'irrigation (RO, SE et CY) et les transports par voies navigables (NL) dans certains des États membres concernés. Six États membres précisent qu'ils n'ont pas souffert de sécheresse ni de pénurie d'eau (AT, BE, EE, IE, LU, SK), ce qui est également le cas de la Suisse (CH).

Le rapport fournit par ailleurs de plus amples détails sur l'étendue du problème de la pénurie d'eau et de la sécheresse dans l'UE et sur les mesures qui sont mises en place pour lutter contre ces deux phénomènes.

Sauvegarder les eaux européennes (Blueprint) : le rapport indique que la Commission a l'intention d'adopter avant la fin de 2012 un programme destiné à sauvegarder les eaux européennes. Le programme prend en considération les évaluations concernant la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau, la politique relative à la rareté de la ressource en eau et à la sécheresse, ainsi que la vulnérabilité des ressources hydriques face au changement climatique et aux autres pressions anthropiques. Cet exercice a une double finalité :

- faire le bilan de la situation et évaluer la mise en œuvre et les résultats des politiques et mesures mises en place pour assurer la protection et la disponibilité des ressources en eau dans l'UE, tout en mettant en évidence les points faibles et les lacunes;
- examiner l'évolution de la vulnérabilité de l'environnement aquatique afin de recenser les mesures et les instruments qu'il conviendrait de mettre en place dans plusieurs domaines afin d'assurer une utilisation durable de l'eau dans l'UE sur le long terme.

Le programme fera la synthèse des recommandations stratégiques et proposera un certain nombre d'initiatives, qui pourraient, le cas échéant, revêtir un **caractère législatif**. Il étudiera également la nécessité de prévoir un financement supplémentaire, des mesures d'incitation et la mise en place de l'aide nécessaire à la collecte de données et à la recherche scientifique et technique. Il examinera la relation entre les différents aspects de la politique dans le domaine de l'eau, notamment ceux ayant trait à la qualité et à la disponibilité de la ressource. Le programme sera élaboré en étroite consultation avec les parties intéressées.

Financement : le rapport note que les Fonds européens et les aides d'État offrent de plus en plus de possibilités pour lutter contre le problème de la rareté de la ressource en eau et de la sécheresse. À l'échelle européenne, l'allocation de fonds doit être compatible avec les objectifs de la **stratégie Europe 2020**, notamment en ce qui concerne les préoccupations environnementales et l'efficacité dans l'utilisation des ressources. Plusieurs instruments peuvent aussi être mobilisés dont notamment les instruments de la politique de cohésion, la PAC et le Fonds de solidarité de l'Union européenne. En ce qui concerne spécifiquement la PAC, les États membres ont l'intention de consacrer à la gestion de l'eau 26,9% des fonds provenant du bilan de santé de la PAC et du Plan européen pour la relance économique. Pour le reste de la période de programmation actuelle (2013), il est prévu que les différents programmes de développement rural des États membres prélèvent sur ces fonds les montants suivants: 184 millions EUR pour le stockage de l'eau, 568 millions EUR pour les techniques permettant de réaliser des économies d'eau, et 119 millions EUR pour la restauration des zones humides. **La politique de développement rural restera, ces prochaines années, un instrument indispensable pour la gestion des ressources en eau de l'UE.** Enfin, des financements sont attendus via la BEI.

Parmi les autres éléments importants de la gestion financière de l'eau, le rapport met en évidence les avancées de certains États membres en matière de **tarification de l'eau**. Ainsi, dans plusieurs États membres, une tarification de l'eau a été introduite récemment (AT, BG, BE, EE, ES, NL, SE, UK) ou est en cours d'élaboration (CY, CZ, IE, RO, SK) pour assurer le recouvrement des coûts des services de distribution d'eau.

Conclusions et prochaines étapes : le présent rapport met l'accent sur les fondements de la future politique relative à la rareté de la ressource en eau et à la sécheresse, à savoir une utilisation rationnelle de l'eau, une meilleure planification et des instruments de mise en œuvre adaptés, éléments clés de la mise en place d'une économie efficace dans la gestion de l'eau, à la hauteur des objectifs fixés par la **stratégie Europe 2020**.

La prochaine étape est le réexamen de la politique relative à la rareté de la ressource en eau et à la sécheresse, dont les résultats seront publiés en 2012, année de l'eau, dans le cadre du programme destiné à sauvegarder les eaux européennes. La Commission mettra les prochains mois à profit pour compléter les connaissances, combler les lacunes et réaliser une analyse d'impact en vue du réexamen. Les travaux s'appuieront sur les résultats de l'évaluation des plans d'action et programmes de travail pluriannuels, sur la modélisation de la vulnérabilité de l'eau face aux pressions exercées par l'homme, sur l'analyse des coûts et des avantages des mesures de rétention naturelle des eaux, sur les contributions de l'AEE, du CCR et d'Eurostat, et sur la prochaine communication concernant une feuille de route vers une économie efficace dans la gestion des ressources.

Faire face aux problèmes de rareté de la ressource en eau et de sécheresse dans l'Union européenne

2008/2074(INI) - 09/10/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 594 voix pour, 45 voix contre et 12 abstentions, une résolution faisant suite à la communication de la Commission européenne intitulée « Faire face aux problèmes de rareté de la ressource en eau et de sécheresse dans l'Union européenne ».

Le rapport d'initiative avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Richard **SEEBER** (PPE, AT), au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire.

Les députés se félicitent de la communication de la Commission et apportent leur soutien à la première série d'options stratégiques proposée, mais regrettent que son champ se limite à l'UE et aux États membres. Ils rappellent que la rareté de la ressource en eau et la sécheresse constituent un problème de dimension internationale et que toute action doit être prise en conséquence.

Approche intégrée : les députés déplorent que la communication se limite à la promotion d'objectifs généraux, en ne proposant qu'un nombre restreint de mesures précises et aucun calendrier concret pour leur mise en œuvre. La Commission est dès lors invitée à présenter un programme de suivi, en particulier un rapport d'avancement en 2009 et une révision et un développement de la stratégie de l'Union européenne. Les députés insistent sur la

nécessité d'intégrer la question de l'eau dans toutes les politiques et d'établir une approche véritablement intégrée pour l'aborder, y compris sous l'angle de l'ensemble des instruments financiers et juridiques de l'UE. Ils demandent que tous les niveaux politiques (national, régional et local) soient associés au processus.

Action coordonnée : la résolution souligne que le caractère transrégional et transfrontalier des bassins hydrographiques peut avoir de graves incidences transfrontalières sur les régions situées en amont et en aval et qu'il est donc indispensable, pour les États membres ainsi que pour les autorités régionales et locales, de coopérer dans la lutte contre la rareté de l'eau et la sécheresse, en vue de garantir une utilisation durable et équitable des ressources en eau. Les députés estiment que la spécificité de la question de la rareté de l'eau et de la sécheresse appelle une action coordonnée au niveau de l'Union et des États membres ainsi qu'à l'échelon des gouvernements régionaux et locaux.

Rôle des régions : soulignant le rôle essentiel des régions en tant que moteur de l'innovation technologique dans le domaine de l'eau, le rapport demande aux autorités régionales et locales de profiter des possibilités offertes par les Fonds structurels et d'investir dans l'amélioration ou le renouvellement des infrastructures et des technologies existantes, notamment des technologies propres permettant l'utilisation efficace de l'eau. Les députés insistent, dans ce contexte, pour que l'attribution des fonds destinés aux infrastructures vise la mise en œuvre de mesures axées sur l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'approvisionnement en eau de qualité conformes aux besoins existants.

Mesures axées sur la demande : en matière de gestion de ressources hydriques, les députés estiment qu'il convient de donner la préférence à une approche axée sur la demande qui prenne en considération les aspects environnementaux, sociaux et économiques. Des mesures axées sur l'offre devraient également être envisagées en vue de trouver la solution la plus économiquement et écologiquement efficace, qui optimise l'équilibre entre offre et demande, et de garantir un service public d'approvisionnement en eau ininterrompu. Toutefois, la construction de dérivations destinées au transport de l'eau sur de grandes distances ne saurait être la solution du problème de la rareté de l'eau, souligne le rapport.

Changement climatique : rappelant le lien entre le changement climatique, la rareté de la ressource en eau et la sécheresse, les députés demandent que l'on tienne compte, lorsque l'on élabore des politiques de lutte contre le changement climatique, de leur incidence sur les ressources hydriques. Ils soulignent que, dans le cadre de la révision des priorités du budget communautaire, il faudra renforcer la priorité des actions environnementales et en particulier des politiques de lutte contre les conséquences des changements climatiques, dont relèvent également la sécheresse et la rareté de l'eau. Les députés invitent la Commission et les États membres à intégrer le fait que la déforestation et l'urbanisation agressive concourent à la raréfaction de la ressource en eau. Ils appellent les États membres et les autorités compétentes à tenir compte des questions liées à l'eau dans leur aménagement du territoire, notamment en ce qui concerne le développement des activités économiques dans les bassins hydrographiques sensibles.

Qualité de l'eau : la résolution reconnaît l'importance de la Directive-cadre sur l'eau (DCE) en tant que cadre pour assurer un « bon statut » pour l'ensemble des eaux européennes ainsi qu'encourager une coopération interrégionale, une utilisation durable de l'eau et une protection des ressources hydriques raisonnables, tout en contribuant à atténuer les effets des inondations et des sécheresses. Les députés invitent la Commission et l'ensemble des États membres à appliquer pleinement ses dispositions et à veiller à ce que les mesures concernant la rareté de la ressource en eau et la sécheresse n'aient pas de répercussions négatives sur les objectifs en matière de qualité de l'eau.

Priorité aux économies d'eau : rappelant que dans l'UE, presque 20% de l'eau est perdue du fait d'une utilisation non rationnelle de l'eau, la résolution souligne la nécessité de procéder à des investissements d'envergure pour améliorer les progrès techniques dans tous les secteurs économiques. Les députés soulignent par ailleurs que tout approvisionnement en eau, quelle que soit la finalité de sa consommation, doit respecter le principe de tarification raisonnable de l'eau, encourageant ainsi les entreprises en particulier à utiliser l'eau de façon plus rationnelle. Se félicitant de la priorité accordée aux économies d'eau, les députés prient la Commission de s'assurer que l'utilisation des Fonds structurels ne va pas à l'encontre de cette priorité, d'intégrer la gestion durable de l'eau dans les critères auxquels les projets doivent satisfaire et d'obtenir la preuve de l'exploitation des économies d'eau par les autorités locales et régionales et de leur respect des exigences fixées par la DCE avant de leur accorder un financement par les Fonds structurels.

Lutter contre le gaspillage : soulignant que 40% de l'eau utilisée dans l'UE pourrait être économisée, les députés demandent l'adoption de mesures concrètes et d'incitants financiers visant à encourager une utilisation plus efficace et durable de l'eau. Ils prônent également une généralisation des mécanismes de mesure de la consommation d'eau pour encourager les économies d'eau ainsi que sa réutilisation et son utilisation efficace et rationnelle. Dès lors que les pertes engendrées par des fuites dans le réseau public d'approvisionnement en eau dans les centres urbains peuvent dépasser 50 %, il est demandé à la Commission d'envisager de promouvoir un réseau de villes pour encourager l'utilisation durable de l'eau par l'échange de bonnes pratiques et la réalisation conjointe de projets pilotes de démonstration. L'Union européenne devrait également appuyer des mesures visant à améliorer la gestion de l'eau dans l'agriculture en favorisant la modernisation des systèmes d'irrigation.

Informers les consommateurs : les consommateurs ont un rôle considérable à jouer pour qu'une utilisation durable des ressources en eau puisse être obtenue dans l'UE. Les députés demandent par conséquent à l'UE de lancer une campagne publique d'information et d'éducation pour rendre les citoyens conscients du problème de l'eau et les encourager à prendre des mesures concrètes. La Commission est invitée à favoriser l'échange de bonnes pratiques entre régions, villes et organisations de la société civile sur les mesures prises pour améliorer les économies d'eau (y compris la purification de l'eau de pluie et des eaux usées) pour augmenter l'utilisation rationnelle de l'eau et gérer le risque de sécheresse. Les députés encouragent tous les acteurs à développer un système volontaire d'étiquetage d'une gestion durable de l'eau et à élaborer des programmes volontaires pour économiser l'eau dans divers secteurs économiques (agriculture, tourisme, construction, par exemple). Ils demandent que des critères d'utilisation rationnelle de l'eau soient intégrés dans les normes de construction des bâtiments. Ils rappellent enfin à la Commission que la définition d'un régime efficace de tarification de l'eau reflétant la véritable valeur de l'eau est de nature à encourager les consommateurs à être plus économes dans leur utilisation de l'eau.

La Commission est invitée à envisager le financement, en 2009, d'un projet pilote portant sur la recherche, l'examen et le contrôle du développement d'activités de prévention visant à mettre un terme à la désertification et à la steppisation en Europe. Elle est en outre appelée à promouvoir la mise en place de l'**Observatoire européen de la sécheresse** dans le cadre de l'Agence européenne pour l'environnement, dans le but de favoriser un processus de décision rationnel et stratégique.

Faire face aux problèmes de rareté de la ressource en eau et de sécheresse dans l'Union européenne

2008/2074(INI) - 19/12/2008 - Document de suivi

La Commission a présenté un rapport de suivi concernant sa [communication](#) sur la rareté de la ressource en eau et la sécheresse dans l'Union européenne. En octobre 2007, le Conseil a marqué son accord sur les options définies aux niveaux européen et national dans cette communication et a invité la Commission à réexaminer et perfectionner, en 2012, la stratégie menée dans le domaine de la lutte contre le manque d'eau et la sécheresse, en constante évolution.

Le présent rapport constitue le premier rapport sur l'état d'avancement des travaux résultant de la mise en œuvre des solutions préconisées dans la communication. Il précise les progrès qui devront être réalisés en ce qui concerne les diverses options stratégiques et présente des programmes de travail adaptés pour le moyen et le long terme. Il relève quelques initiatives politiques encourageantes, menées tant au niveau de l'UE que des États membres, qui ont contribué à ces résultats, même si les efforts à consentir sont encore considérables.

Le document précise les progrès qui sont nécessaires dans **7 domaines clés** pour que l'Europe évolue vers une politique favorisant les économies d'eau et l'utilisation rationnelle de cette ressource. Les questions à traiter sont les suivantes :

1. la nécessité de mettre pleinement en œuvre la **directive-cadre sur l'eau** : dans ce contexte, l'élaboration d'une politique de tarification de l'eau adaptée à la disponibilité de la ressource reste un défi à tous les niveaux de gouvernance ;
2. le passage progressif à un **aménagement durable du territoire** et la nécessité d'améliorer le financement de l'utilisation rationnelle de l'eau dans le cadre des politiques sectorielles existantes ;
3. la nécessité d'élaborer des plans de gestion opérationnels contre la **sécheresse** afin de prévenir et d'atténuer les incidences des sécheresses sur l'environnement, la société et l'économie ;
4. l'évaluation des **infrastructures d'approvisionnement en eau** : la construction d'infrastructures d'approvisionnement en eau supplémentaires (réservoirs d'eau, transferts ou recours à d'autres sources) ne devrait être envisagée que lorsque les autres options, y compris une politique de tarification efficace et des solutions de rechange offrant un bon rapport coût-avantage, ont été épuisées ;
5. la promotion de **technologies** et de pratiques permettant une utilisation rationnelle de l'eau (normes spécifiques pour les dispositifs consommateurs d'eau ; consommation et production durables ; mesures d'application de l'actuelle directive relative à l'écoconception ; réduction des fuites dans les réseaux de distribution d'eau, etc.) ;
6. favoriser l'émergence en Europe d'une **culture des économies d'eau**, notamment par des campagnes de communication et d'éducation destinées à mieux sensibiliser le public aux problèmes de la disponibilité en eau ;
7. améliorer les connaissances et la **collecte des données**.

L'adaptation au **changement climatique** est également devenue une priorité essentielle du programme de travail de l'UE, la question de la pénurie d'eau devant être appréhendée dans ce contexte plus global.

En conclusion, le rapport de suivi montre que, en dépit des progrès réalisés, un effort considérable reste encore à fournir pour améliorer plus largement la gestion des besoins en eau au niveau européen et éviter les gaspillages de ressources hydriques, en particulier dans les zones déficitaires. Les priorités fixées par la Commission restent valables et doivent faire l'objet d'une attention soutenue et constante.

Comme annoncé dans la communication de 2007, la Commission fournira, à compter de 2009, une évaluation européenne annuelle sur le manque d'eau et la sécheresse, qui permettra de surveiller l'évolution de la question en Europe sur une base régulière.

La mise en œuvre du programme de travail sera supervisée et incluse dans la révision de la stratégie en matière de manque d'eau et de sécheresse citée dans les conclusions du Conseil du 30 octobre 2007 et programmée pour 2012.

Faire face aux problèmes de rareté de la ressource en eau et de sécheresse dans l'Union européenne

2008/2074(INI) - 18/07/2007 - Document de base non législatif

OBJECTIF : faire face aux problèmes de rareté de la ressource en eau et de sécheresse dans l'Union européenne.

CONTEXTE : au cours des trente dernières années, les épisodes de sécheresse ont considérablement augmenté en nombre et en intensité dans l'UE. Le nombre de régions et les populations touchées par la sécheresse ont augmenté d'environ 20% entre 1976 et 2006. L'une des plus grandes sécheresses est survenue en 2003, affectant plus de 100 millions de personnes et un tiers du territoire de l'UE. Le coût des préjudices causés à l'économie européenne s'est élevé à 8,7 milliards d'euros au moins. Au total, les sécheresses de ces trente dernières années ont coûté 100 milliards d'euros. Le coût annuel moyen a quadruplé au cours de la même période.

A ce jour, au moins 11% de la population européenne et 17% du territoire de l'UE ont connu un problème de rareté de la ressource en eau. Étant donné les changements climatiques attendus et malgré les importants efforts déployés en matière d'atténuation au niveau de l'UE, cette tendance devrait se confirmer voire s'aggraver. Selon le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le manque d'eau concernerait entre 1,1 et 3,2 milliards de personnes si les températures devaient augmenter de 2 à 3° C. Dans ces circonstances, il est devenu prioritaire pour l'UE de concevoir des stratégies efficaces de gestion du risque de sécheresse.

CONTENU : en réponse à la demande formulée par le Conseil en juin 2006, la présente communication expose une première série d'options stratégiques possibles aux niveaux européen, national et régional afin de faire face aux problèmes inhérents à la rareté de la ressource en eau et aux sécheresses dans l'Union et de les atténuer.

Les principaux défis énoncés dans la communication sont les suivants :

Directive-cadre sur l'eau (DCE) : il est impératif de réaliser des progrès en vue de la pleine mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE), la directive phare de l'UE dans le domaine de l'eau, afin de résoudre les problèmes de mauvaise gestion des ressources en eau.

Inefficacité des politiques de tarification de l'eau : le principe du «utilisateur-payeur» est très peu appliqué en dehors des secteurs de l'approvisionnement en eau potable et du traitement des eaux usées. L'introduction de ce principe au niveau de l'UE mettrait fin aux pertes ou aux gaspillages, garantissant ainsi la disponibilité en eau pour les utilisations essentielles dans toute l'Europe, y compris dans les bassins hydrographiques transfrontaliers. En vue de fixer le juste prix de l'eau, la Commission préconise de mettre en place, à l'échelon national, une tarification de l'eau fondée sur une analyse économique cohérente des utilisations de l'eau et de la valeur de l'eau, incitant à une meilleure utilisation des ressources hydriques.

Aménagement du territoire : un changement pragmatique s'impose pour modifier les schémas d'élaboration des politiques et promouvoir une planification efficace de l'aménagement du territoire aux niveaux appropriés. Il convient d'accorder une attention particulière aux bassins hydrographiques soumis de façon quasi-permanente à un stress hydrique ou à une rareté de la ressource en eau. De nouveaux ajustements de la PAC et le «bilan de santé» prévu en 2008 pourraient également offrir l'opportunité d'examiner comment intégrer davantage les enjeux de quantité d'eau dans les instruments de la PAC. Enfin, il convient d'adapter l'ensemble de la production, en particulier les cultures irriguées et la production de biomasse, ainsi que toutes les activités économiques à la quantité d'eau disponible à l'échelle locale.

Économiser l'eau : l'Europe continue à gaspiller au moins 20% de ses ressources en eau par manque d'efficacité. L'élaboration des politiques devrait reposer sur une hiérarchisation claire des solutions possibles pour faire face aux problèmes d'eau. Des infrastructures d'approvisionnement en eau supplémentaires ne devraient être envisagées qu'après avoir épuisé d'autres possibilités, notamment la mise en place d'une politique efficace de tarification de l'eau ou d'autres options économiquement avantageuses. Les utilisations de l'eau devraient aussi faire l'objet d'un classement par ordre de priorité. La distribution d'eau à la population devra rester la priorité absolue pour garantir l'accès à un approvisionnement en eau adéquat. Enfin, il est primordial d'intégrer davantage les enjeux liés à l'eau dans les politiques sectorielles relatives à l'eau afin de s'orienter vers une culture des économies d'eau.

Gestion des risques de sécheresse : à l'échelon européen, la Commission suggère d'encourager les échanges d'informations et de bonnes pratiques, de définir des méthodes pour l'établissement des seuils de sécheresse et la cartographie des sécheresses et de formuler des recommandations d'ici 2008. À l'échelon national, il conviendrait d'ici à 2009, d'établir des plans nationaux spécifiques de gestion de la sécheresse pour compléter les plans de gestion des bassins hydrographiques relevant de la DCE. La Commission recommande également de créer un observatoire et un système d'alerte rapide pour les sécheresses et d'optimiser l'utilisation du Fonds de solidarité de l'UE et du mécanisme européen de protection civile.

Envisager des infrastructures d'approvisionnement en eau supplémentaires : il existe plusieurs façons de concevoir des infrastructures d'approvisionnement en eau supplémentaires (par exemple le stockage des eaux de surface ou souterraines, les transferts d'eau ou le recours à d'autres sources). La construction de nouveaux barrages pour l'approvisionnement en eau et les transferts d'eau sont réglementés par la législation européenne. Des options alternatives telles que le dessalement de l'eau de mer ou la réutilisation des eaux usées apparaissent de plus en plus comme des solutions envisageables en Europe.

Promouvoir des technologies et pratiques permettant une utilisation rationnelle de l'eau : outre l'amélioration des technologies, la modernisation des pratiques de gestion de l'eau est nécessaire dans tous les secteurs où de grandes quantités d'eau sont utilisées (par exemple, agriculture, fabrication ou tourisme). La Commission suggère, entre autres, l'élaboration de normes pour les dispositifs consommant de l'eau tels que les systèmes d'irrigation et autres équipements agricoles consommateurs d'énergie ainsi que l'élaboration d'une nouvelle directive concernant la performance des bâtiments en matière de consommation d'eau.

Favoriser l'émergence d'une culture des économies d'eau : l'adoption d'une approche responsable, favorisant les économies d'eau et l'utilisation rationnelle de cette ressource, nécessite une politique de sensibilisation active dans laquelle tous les intervenants du secteur de l'eau doivent s'engager. L'information, l'éducation et la formation sont des domaines d'action prioritaires.

Connaissances et informations de qualité : les programmes européens et nationaux existants en matière d'évaluation et de suivi ne sont ni intégrés ni exhaustifs. Il faut donc avant toute chose combler les lacunes existantes en termes de connaissance et garantir la comparabilité des données dans l'ensemble de l'Union européenne. Dans ce cadre, la recherche a un rôle essentiel à jouer en apportant de nouvelles connaissances qui contribueront à l'élaboration des politiques.

La Commission estime que les solutions proposées dans la communication pourraient déjà commencer à porter leurs fruits à court terme. Elle estime donc que des efforts supplémentaires doivent être consentis pour introduire rapidement ces mesures au niveau de l'UE.

La Commission examinera les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés et en rendra compte au Conseil et au Parlement européen dans un rapport qui sera présenté lors d'un forum des parties intéressées qui se tiendra en 2008. Elle examinera les initiatives et actions à mener en matière de suivi dans les années à venir à la lumière du débat que suscitera la présente communication au Conseil (et ce, dès le Conseil informel «Environnement» du 1^{er} septembre 2007) et au Parlement européen et des résultats du rapport susmentionné.

Faire face aux problèmes de rareté de la ressource en eau et de sécheresse dans l'Union européenne

Le présent document de travail de la Commission établit un calendrier précis de mise en œuvre des actions à engager dans le cadre de la communication sur la rareté de la ressource en eau et la sécheresse dans l'Union européenne.

Il intègre des informations précises sur les politiques concrètes à mener, notamment en matière de :

- fixation d'un « juste prix » pour l'eau,
- répartition plus efficace de l'eau et des fonds liés à l'eau (en particulier, amélioration de l'aménagement du territoire, financement des mesures de rationalisation de l'eau),
- amélioration de la gestion du risque de sécheresse (ex. : élaboration de plans de gestion des risques de sécheresse, création d'un système d'alerte rapide pour les sécheresses, optimisation de l'utilisation du Fonds de solidarité de l'UE et du mécanisme européen de protection civile),
- création d'infrastructures d'approvisionnement en eau supplémentaires,
- promotion de technologies et de pratiques permettant une utilisation rationnelle de l'eau,
- émergence en Europe d'une culture des économies d'eau,
- amélioration des connaissances et de la collecte des données en matière de gestion de l'eau (ex. : sur la pénurie d'eau et la sécheresse dans toute l'Europe et sur les perspectives en matière de recherche et de développement technologique).

Pour chacune de ces actions, un calendrier de mise en œuvre, action par action (avec le relevé des actions déjà entreprises et de celles à venir) est présenté ainsi que le niveau de gouvernance auquel chacune des actions a été ou sera prise.

Faire face aux problèmes de rareté de la ressource en eau et de sécheresse dans l'Union européenne

La Commission présente un rapport concernant le réexamen de la politique européenne relative à la rareté de la ressource en eau et à la sécheresse.

Suite à l'une des plus grandes sécheresses jamais enregistrées survenue en 2003, qui a affecté plus de 100 millions de personnes et un tiers du territoire de l'UE, dont le coût s'est élevé à 8,7 milliards EUR au moins, la Commission a adopté une [communication](#) qui définit **7 grandes options stratégiques** en vue de lutter contre les problèmes de la rareté de la ressource en eau et de la sécheresse.

Cette communication présente une hiérarchisation des solutions possibles pour faire face aux problèmes de l'eau où la priorité est accordée à la gestion de la demande en eau et où les autres solutions d'approvisionnement ne doivent être envisagées qu'après avoir épuisé les possibilités d'utilisation rationnelle de l'eau. Elle examine également si les mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre de la **directive 2006/60/CE (directive-cadre sur l'eau - DCE)** ont contribué à remédier aux problèmes de la rareté de la ressource en eau et de la sécheresse. L'évaluation repose sur plusieurs études lancées par la Commission européenne et sur l'évaluation des plans de gestion des bassins hydrographiques des États membres.

D'un point de vue général, le rapport conclut que **l'objectif global de la politique relative à la rareté de la ressource en eau et à la sécheresse, à savoir inverser les tendances en la matière, n'a pas encore été atteint**, même si des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des 7 instruments stratégiques définis dans la communication de la Commission de 2007.

Le rapport met l'accent sur les points suivants :

1) Intégration des mesures concernant la rareté de la ressource en eau et la sécheresse dans les plans de gestion des bassins hydrographiques : la rareté de la ressource en eau et la sécheresse sont reconnues comme des questions importantes par les plans de gestion des bassins hydrographiques de l'ensemble de l'UE. Il est fait état de la pénurie de la ressource en eau pour toute la région méditerranéenne et pour certaines régions du centre, de l'Est et du Nord de l'Europe. Toutefois, **41% des plans de gestion des bassins hydrographiques ne considèrent pas que la pénurie de la ressource en eau soit un problème préoccupant**.

Les données quantitatives sont insuffisantes et souvent, il n'existe pas de distinction claire entre la rareté de la ressource en eau et la sécheresse. Seuls 35% des plans de gestion des bassins hydrographiques présentent des scénarios de demande en eau; les scénarios de disponibilité en eau sont présents dans moins de 25% de plans. 80% des plans n'évaluent pas l'incertitude des données et 90% d'entre eux ne spécifient pas les sources de financement visant à mettre en œuvre les mesures pertinentes.

Des mesures visant à réaliser les objectifs de la DCE en améliorant la résilience des écosystèmes sont incluses dans 45% des plans de gestion des bassins hydrographiques. La restriction des nouveaux projets consommateurs d'eau n'est envisagée comme une priorité élevée dans les plans de gestion que pour quelques bassins hydrographiques confrontés à une pénurie d'eau. Seuls 12% des plans de gestion des bassins hydrographiques définissent les pressions exercées par les différents secteurs sur les ressources hydriques.

2) Lacunes existantes dans la politique actuelle : l'évaluation montre qu'il existe diverses lacunes interconnectées dans la politique visant à remédier aux problèmes de la rareté de la ressource en eau et de la sécheresse en Europe. Il s'agit notamment des lacunes suivantes:

- **lacunes conceptuelles** : la compréhension des relations de cause à effet entre les facteurs, les pressions, les états et les incidences, qui contribuerait à définir les mesures les plus rentables pour remédier aux problèmes de la rareté de la ressource en eau et de la sécheresse, est toujours insuffisante. Les indicateurs récemment convenus doivent être calculés à l'échelle spatiale et temporelle adéquate pour l'ensemble de l'UE, ce qui nécessite une série de données cohérentes au niveau de l'UE ;

- **lacunes en matière d'informations** : les plans de gestion des bassins hydrographiques n'incluent que des données limitées sur la demande et la disponibilité en eau actuelles et futures. L'absence d'informations solides empêche l'évaluation correcte de l'efficacité et des effets socio-économiques des mesures ;
- **lacunes en matière de politique, de gouvernance et de mise en œuvre** : les mesures ciblant les facteurs clés à l'origine de la rareté de la ressource en eau et de la sécheresse ou la mise en œuvre des mesures d'accompagnement comme le comptage de la consommation d'eau, la tarification/les subventions et la restriction de la consommation d'eau sont uniquement proposées dans quelques plans de gestion des bassins hydrographiques. Les responsabilités en ce qui concerne les mesures proposées et le financement de ces mesures ne sont pas clairement établis.

3) **Outils pour améliorer la gestion de la quantité d'eau** : outre le [partenariat d'innovation européen sur l'eau](#) et le [partenariat européen d'innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture](#), le rapport énumère plusieurs outils importants pour améliorer la gestion de la quantité d'eau dans les prochains plans de gestion des bassins hydrographiques. Les principaux d'entre eux sont les suivants :

- **Définition et mise en œuvre des flux écologiques** : l'établissement et le maintien de flux écologiques adéquats pour toutes les masses d'eau en Europe sont essentiels pour traiter efficacement les problèmes de la rareté de la ressource en eau et de la sécheresse et pour atteindre le bon état écologique comme l'exige la DCE. À cette fin, il faut adapter la répartition actuelle de l'eau pour tenir compte des besoins écologiques des écosystèmes tributaires de l'eau.
- **Définition et application des objectifs en termes d'utilisation rationnelle de l'eau** : les plans de gestion des bassins hydrographiques doivent comporter des données quantitatives sur la demande et la disponibilité en eau, y compris de meilleures prévisions sur la disponibilité et la consommation en eau. Les données doivent aussi être plus transparentes et indiquer les incertitudes, les échelles temporelles et les sources.
- **Promouvoir les mesures d'incitation économiques en faveur d'une utilisation rationnelle de l'eau** : l'élargissement du champ d'application des instruments économiques actuels est nécessaire pour garantir qu'ils prévoient des mesures d'incitation à capter et utiliser l'eau de manière durable.
- **Orienter l'utilisation des terres pour répondre à la rareté de la ressource en eau** : garantir la cohérence entre le nouveau développement économique et la disponibilité de l'eau constitue le fondement de la viabilité à long terme, et une attention spécifique doit être apportée à l'utilisation des terres.
- **Améliorer la gestion de la sécheresse en Europe** : le développement de l'observatoire européen de la sécheresse appelé à servir de système d'alerte rapide sera nécessaire pour aider les États membres et les opérateurs économiques à agir le plus rapidement possible et à se préparer en vue des prochaines sécheresses.
- **Promouvoir la résilience au changement climatique** : le changement climatique devrait aggraver l'incidence des pressions qui existent déjà sur l'eau. Les réponses stratégiques aux problèmes de la rareté de la ressource en eau et de la sécheresse doivent prévoir une combinaison de mesures d'adaptation.

La Commission considère que la politique relative à la rareté de la ressource en eau et à la sécheresse a été considérée dans une certaine mesure comme **une politique autonome par les États membres** et il qu'il est crucial de **mettre davantage l'accent sur les problèmes de quantité au cours de la mise en œuvre de la DCE**. Au cours des prochains cycles de mise en œuvre de la DCE, il y aura lieu de garantir cet aspect ainsi que l'intégration des problèmes liés à la quantité d'eau dans les politiques sectorielles.

La communication de la Commission intitulée [«programme relatif à la sauvegarde des ressources hydriques de l'Europe»](#) analyse les lacunes identifiées dans les politiques et envisage des solutions concrètes visant à les pallier dans l'objectif de mieux intégrer les questions liées aux quantités d'eau dans le cadre politique global. Le cas échéant, d'autres mesures stratégiques pertinentes seront peut-être abordées dans la stratégie d'adaptation au changement climatique prévue pour le printemps 2013.